



BULLETIN MUNICIPAL

Saint-Hippolyte

JANVIER 2025

Sommaire

- 3 Le mot du Maire - L'édito de la commission
- 4 à 8 Les comptes-rendus des procès verbaux du conseil municipal
- 9 Les informations municipales
- 10 Zoom sur les réalisations 2024
- 11 à 13 Saint-Hippolyte, c'est aussi...
- 14 La légende de Ganelon
- 15 L'école "Les enfants du Marais"
- 16 à 21 Du côté des associations
- 22 Tous en cuisine
- 23 Place aux jeux !!!



Informations utiles

Horaires de la Mairie :

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 8h45 à 12h30

Mardi de 14h30 à 18h30

Horaires de la Poste :

Du lundi au vendredi de 8h45 à 12h45 / Samedi de 8h45 à 11h45

Horaires de la Bibliothèque :

Lundi et jeudi de 15h à 17h30

Il est préférable pour les adultes de se présenter à 16h30 après les élèves

Permanences France Services :

Contacter le 06 02 59 50 57





Le mot du Maire

Chers amis,

Comme tous les ans à pareille époque, il m'est agréable de vous souhaiter, au nom de la commune et en mon nom personnel, nos meilleurs vœux pour l'année 2025.

La coutume veut que nous fassions un rapide bilan de l'année écoulée :

nous continuons d'investir pour le bien être et le confort de nos concitoyens, avec le souci de maintenir notre budget équilibré, malgré les restrictions imposées depuis quelques années par une situation financière de la France qui n'est pas sans conséquence sur nos capacités à investir et à fonctionner.

Cependant nous avons pu engager l'extension de la cantine avec l'aide des différentes collectivités (État, Région, Département). L'enfouissement des réseaux impasse de la Choisière est en cours, des réfections de voirie ont été réalisées. Nous continuons l'aide à l'association syndicale du marais pour l'entretien et l'amélioration du réseau hydraulique.

La vie associative est toujours très active, les différents articles des bulletins de cette année en sont une illustration : rendez-vous d'automne pour l'artisanat, brocante de juillet, fête foraine, gala de danse, mercredi du jazz avec le concours de la CARO, fête de la musique, théâtre enfants et adultes, rencontres de football, tennis de table, jeux de société, concours hippiques, etc...

Tant que nous pouvons faire des projets, c'est que l'avenir de la commune n'est pas en péril. C'est pourquoi nous étudions la possibilité de travaux sur le groupe scolaire (isolation, chauffage moins énergivore). Souhaitons que nous pourrions obtenir l'aide des collectivités, sans lesquelles ce projet ne pourra pas se réaliser dans l'immédiat.

Je vous renouvelle mes meilleurs vœux pour 2025 et vous convie :

le samedi 25 janvier 2025 à 11 heures à la salle des sports et des loisirs

en présence du conseil municipal, des élus locaux et des associations

Pierre CHEVILLON



L'édito de la commission

*Posant la question à Hippolyte, notre petit reporter : que retiens tu de l'année 2024 ?
Il nous répond tout de go : les Jeux Olympiques !*

Et la rédaction du bulletin municipal d'approuver ce choix. En effet, que de moments palpitants dans chaque journée de compétition, que de victoires emblématiques, que de performances inoubliables.

2025 est là maintenant, votre bulletin municipal vous retrace des manifestations 2024 à Saint-Hippolyte. Tout aussi mémorables, des informations tout aussi primordiales, des décisions du conseil municipal tout aussi importantes ! Restons ancrés dans notre commune, il s'y déroule quotidiennement mille choses qui pour 2025, nous vous le souhaitons de tout cœur, soit mille petits bonheurs qui mis bout à bout vous feront une année merveilleuse. Bonne année à toutes et à tous.

Hippolyte et l'équipe de rédaction

Comptes rendus des procès verbaux du conseil municipal

Dans un souci d'apporter l'information sans alourdir la lecture des comptes rendus du conseil municipal, ceux-ci ont été synthétisés mais sont consultables en Mairie dans leur intégralité ou bien sur le site internet www.saint-hippolyte.fr

RÉUNION DU 11 JUIN 2024

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Le procès-verbal du 15 avril 2024 est adopté à l'unanimité.

SUBVENTION CONSEIL DÉPARTEMENTAL 2024 - FONDS D'AIDE DES LOCAUX SCOLAIRES DU 1ER DEGRÉ : EXTENSION DU RÉFECTOIRE DE LA CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 15 décembre 2022 le conseil municipal a décidé de réaliser les travaux d'extension du réfectoire de la cantine scolaire pour un coût prévisionnel des travaux estimé à 204 000€ HT et sollicité l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (20%) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (25%) sur un montant de 204 000€ HT. Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que suite à la réunion de la commission d'appel d'offre, les entreprises suivantes ont été retenues :

- Lot Gros œuvre et VRD : ARTEIS pour un montant de 96 624,91€ ;
- Lot charpente bois : BOUTEILLER pour un montant de 7 764,86€ ;
- Lot couverture zinguerie : AMP BESSON pour un montant de 19 099,58€ ;
- Lot menuiserie extérieure : BOUGNOTEAU pour un montant de 19 828,50€ ;
- Lot cloison isolation : DB pour un montant de 13 941,50€ ;
- Lot Electricité chauffage : BOUDEAUD pour un montant de 9 585,50€ ;
- Lot revêtement de sol : BG SOLS pour un montant de 10 732,00€ ;
- Lot peinture : ML HABITAT pour un montant de 5 235,04€ ;
- Lot serrurerie : MANDIN ENERGIE pour un montant de 29 035,55€.

Le montant définitif des travaux est arrêté à 211 847,44€ HT.

Il précise qu'une aide pourrait être sollicitée auprès du Conseil Départemental dans le cadre du fonds d'aide des locaux scolaires du 1er degré.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

	Subvention	Taux	Montant en €
Etat (DETR)	Acquise	22% de 204 000€	44 880,00
Etat (DSIL)	Acquise	20 % de 204 000€	40 800,00
Conseil Départemental	Sollicitée	30% de 211 847,44 €	63 554,23
Commune	Fonds propres	29,55% de 211 847,44€	62 613,21
TOTAL			211 847,44

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De réaliser les travaux décrits ci-dessus sur le budget 2024,
- De solliciter le Conseil Départemental en vue de l'obtention d'une subvention de 30% sur un montant de 211 847,44€ hors taxes au titre du fonds des locaux scolaires du 1er degré,
- De charger Monsieur le Maire de faire établir les dossiers et de lui donner tout pouvoir pour signer tout document relatif à l'aboutissement de cette opération.

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS 2024 À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROCHEFORT OCÉAN

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter l'attribution d'un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, correspondant au plafond maximum de 5 759€, pour les travaux de voirie pour un plafond de dépense de 11 518€.

Ces explications entendues, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir en délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Donne acte à Monsieur le maire des explications ci-dessus détaillées,
- Sollicite l'attribution d'un fonds de concours égal à 5 759€, dans la limite des plafonds maximum des fonds de concours de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan accordés pour 2024, selon le plan de financement rappelé ci-après pour les travaux de voirie :

Postes de dépenses/recettes	Montants HT
Réfection de voirie rue du petit bois	33 743,98 €
Total des dépenses HT	33 743,98 €
Subvention Etat	0,00 €
Réserve Parlementaire	0,00 €
Subvention Région	0,00 €
Subvention Département	0,00 €
Autres	0,00 €
Total des recettes	0,00 €
Reste à charge de la Commune	33 743,98 €
Plafond à 50 %	0,00 €
Plafond maximum	0,00 €

- S'engage à fournir l'état récapitulatif des dépenses visé par Madame la Trésorière et les courriers, les conventions ou arrêtés d'attribution de subventions pour le versement,
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

AVENANT N°2 À LA CONVENTION RELATIVE À LA MISE À DISPOSITION DU SERVICE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROCHEFORT OcéAN POUR L'INSTRUCTION DES ACTES RELATIFS À L'OCCUPATION ET L'UTILISATION DES SOLS

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- Adopter la modification du champ d'application de l'article 2 a) de la convention et d'ajouter les autorisations et actes suivants, et d'autres actes dont le service de la CARO assure l'instruction pour la commune de Saint-Hippolyte :
 - * Permis de construire ;
 - * Permis de démolir ;
 - * Permis d'aménager ;
 - * Déclaration Préalable pour lotissements et autres divisions foncières non soumis à permis d'aménager (DPLT) ;
 - * Certificats d'urbanisme opérationnels (CUb) article 410-1 b du CU.
- Déclarations et autorisations préalables à l'installation, la modification et le remplacement des publicités, enseignes et pré enseignes.
- Adopter la modification du champ d'application de l'article 8 b) alinéa 1 et d'ajouter à la part variable calculée selon le nombre d'actes instruit annuellement par le service de la CARO pour le compte des Communes :
 - * déclarations et autorisations préalables à l'installation, la modification et le remplacement des publicités, enseignes et pré enseignes : 30 € / acte.

QUESTIONS DIVERSES

1. Compte rendu de la commission Santé de la CARO par Mme Christelle SIMONET : Le centre de santé de l'Union Mutualiste Rochefortaise avec un centre médical et un centre dentaire nécessite une enveloppe de 49 386€ TTC pour mise aux normes. Le conseil communautaire sera sollicité pour participation à l'investissement.

Le département et l'ARS (Agence Régional de Santé) se sont rencontrés : 200 médecins juniors accueillis en Nouvelle Aquitaine.

Le "Camion en santé" fonctionne actuellement 2 jours par semaine avec consultation, dépistage et prévention (avec 1 sage-femme, un infectiologue et 1 cadre de santé). Le matériel est vieillissant, son remplacement est une nécessité. Un projet de participation avec la CARO est initié avec possibilité de passage régulier sur la CARO. La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) est également dans la boucle.

Les projets communaux :

- Breuil Magné : 1 médecin et un dentiste supplémentaire au pôle médical.
- Soubise : Maintien d'un 3ème médecin, un quatrième envisageable.

- Echillais : 2,5 médecins disponibles suite à une titularisation d'un médecin remplaçant. Projet : un cabinet vide à usage mutualisé avec plusieurs professionnels.
- Ile d'Aix : installation d'une cabine de télé-médecine avec en support une infirmière IDE.

2. Travaux sur la rue Louis Pacaud :

Suite aux travaux rue Louis Pacaud, le passage clouté réalisé par la commune au calvaire pour sécuriser la traversée de la départementale par les piétons a été effacé lors de la pose de bitume. Il est demandé que celui-ci soit restauré.

De plus le projet d'aménagement d'un moyen de faire ralentir les véhicules circulant trop vite sur la rue Louis Pacaud, M. Patrick CANIZARES demande que le projet réponde aux besoins exprimés pour ce faire par les élus.

En vertu de l'article L.2213-1 du code général des collectivités territoriales, bien que la D117 soit une route départementale qui traverse la commune et qui continue d'appartenir au département qui en assure la gestion, M. Patrick CANIZARES précise que c'est au maire qu'est dévolue la compétence en matière de police de la circulation sur les routes départementales. Il propose que l'implantation finale des chicanes, après expérimentation préalable ne soit validée par Monsieur le Maire qu'après consultation de la commission voirie.

3. Terrains de boule : le désherbage est demandé.

4. Ménage dans la maison des Sports : un certain laisser aller est constaté préjudiciable à tous. Dans une des salles 4 frigos fonctionnent en même temps ce qui peut mener à un risque d'incendie certain. Lors de la réunion des associations prévues le 12 juin 2024, un rappel au civisme et aux consignes de sécurité sera communiqué.

5. Elections Européennes : l'organisation de la journée est validée.

6. Suite à l'achat par la commune d'un nouveau tracteur tondeuse, il est d'avis général de mettre sur le marché d'occasion l'AMAZON qui peut être utile à d'autres communes sur le site spécialisé Agorastore.fr.

RÉUNION DU 16 SEPTEMBRE 2024

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Le procès-verbal du 11 juin 2024 est adopté à l'unanimité.

ADHÉSION À LA CONVENTION DE PARTICIPATION PROPOSÉE PAR LE CDG17 EN MATIÈRE DE PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE POUR LE RISQUE PRÉVOYANCE

La convention de participation prendra effet à compter du 1er janvier 2025 pour une durée maximale de 6 ans prorogeable 1 an pour motif d'intérêt général.

Il appartient au conseil de se prononcer sur l'adhésion à la convention de participation prévoyance proposée par le CDG17. Cette adhésion aura pour effet l'approbation de l'accord collectif local du 11 mars 2024 et notamment de rendre obligatoire la souscription de la couverture prévoyance par les agents éligibles et de mettre en place la participation employeur à hauteur de 50% minimum du coût des garanties du panier obligatoire. Le conseil peut décider de fixer une participation employeur supérieure au seuil minimal de 50%. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'accord collectif local du 11 mars 2024 ;
- D'adhérer à la convention de participation prévoyance et à son contrat collectif d'assurance proposés par le CDG17 à effet du 1er janvier 2025 ;
- De verser une participation employeur pour le financement des garanties du panier obligatoire de 50% du coût de ces garanties à compter de l'adhésion ;
- D'inscrire au budget les crédits annuels nécessaires au financement de la garantie prévoyance ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à l'adhésion à la convention de participation et à son exécution et notamment la convention de pilotage du CDG17.

SUBVENTION 2024 ASSOCIATION « LA TEAM DES GRANGES »

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'une Association de Saint-Hippolyte sollicite une subvention. Il propose d'allouer une subvention de 200€ à la Team des Granges. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- D'allouer une subvention de 200 euros à l'association « la Team des Granges ».

RENOUVELLEMENT CONVENTION AGENCE POSTALE

Monsieur le Maire précise que par délibération en date du 2 juillet 2015, le conseil municipal a accepté une convention proposée par la poste concernant l'agence postale communale pour une durée de 9 ans. La poste propose aux membres du conseil de renouveler cette convention. Il rappelle les termes de la convention, la répartition des frais et charges est la suivante :

- les charges de personnel et du local relèvent de la commune,
- les frais relatifs à l'exécution du service postal et la formation de l'agent sont assurés par la Poste.

En contrepartie des prestations fournies par la commune, la Poste verse une indemnité compensatrice forfaitaire mensuelle qui sera indexée chaque année, à la date anniversaire de la présente convention, sur l'indice des prix à la consommation de l'INSEE.

Cette participation financière permet de compenser les charges supportées par la commune :

- la part de rémunération brute de l'agent et la part des charges employeur ;
- l'entretien du local (électricité, téléphone, eau, chauffage, assurance...).

Cette convention peut être conclue pour une durée comprise entre 1 et 9 ans.

Monsieur le Maire propose de signer la convention avec la Poste afin de maintenir ce service public indispensable à la commune. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à signer la convention relative à l'organisation de l'agence postale communale de Saint-Hippolyte entre la Poste et la commune pour une durée de 9 ans à compter du 1er janvier 2025.

RÉALISATION D'UN PRÊT DE 200 000€ CONTRACTÉ AUPRÈS DE LA CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE CHARENTE-MARITIME DEUX-SÈVRES.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- Article 1 : Monsieur le Maire est autorisé à réaliser auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Maritime Deux-Sèvres un emprunt d'un montant de deux mille euros (200 000,00€) destiné à financer les travaux d'extension du réfectoire de la cantine scolaire,
- Article 2 : la Commune se libérera de la somme due à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Maritime Deux-Sèvres par suite de cet emprunt, en 20 ans, au moyen de trimestrialités payables aux échéances qui seront indiquées dans le contrat de prêt et comprenant la somme nécessaire à l'amortissement constant du capital et l'intérêt dudit capital au Taux Fixe de 3,71% l'an. Les intérêts seront calculés sur la base 360/360.
- Article 3 : Cet emprunt aura une durée de 20 ans, soit 240 mois,
- Article 4 : Le montant des frais de dossier sera de 0,10% du montant avec un minimum de 150€ soit 200€,
- Article 5 : La Commune aura le droit de se libérer par anticipation de tout ou partie du montant du prêt. En cas de remboursement par anticipation, la Commune paiera des indemnités financières actuarielles et de gestion dont les caractéristiques sont précisées au contrat de prêt,
- Article 6 : La Commune s'engage à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs, grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt,
- Article 7 : L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date sans mandatement préalable, le montant des échéances du prêt au profit de Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Maritime Deux-Sèvres
- Article 8 : Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat de prêt au nom de la Commune et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT POUR LA RÉPARTITION 2024 DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE. PETITES OPÉRATIONS DE SÉCURITÉ

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le courrier de la Direction des Infrastructures du département pour l'attribution de subventions issues du produit des amendes de police 2023.

Monsieur le maire indique que sont éligibles les petites opérations de sécurité, telle que la signalisation verticale et horizontale, que les règles de répartition sont définies comme suit : 50% du montant total HT des devis et les travaux devront être commencer avant la fin de l'année en cours. Suite au devis établi par le Syndicat Départemental de la Voirie (SDV17), Monsieur le maire propose donc de demander une subvention auprès du Conseil Départemental de Charente-Maritime concernant la mise en place et le remplacement de panneaux de signalisation de la commune, le coût des devis de SDV17 étant de 4 237,91€ HT, la subvention demandée est de 2 118,95€, soit 50% du montant HT.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

	Subvention	Taux	Montant en €
Conseil Départemental	Sollicitée	50%	2 118,95
Commune	Autofinancement	50%	2 118,96

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès du département au titre de la répartition 2024 du produit des amendes de police perçu en 2023.

QUESTIONS DIVERSES

1. Monsieur le Maire signale avoir reçu un candidat potentiel pour animer le RPE (le Relais Petite Enfance), anciennement RAM (Relais Assistants Maternels), qui est un lieu gratuit d'accueil, d'information et d'accompagnement pour les assistants maternels, les parents et leurs enfants. Après entretien, Monsieur le Maire a proposé à Monsieur THOMAS qui a accepté.
2. Convention avec le CAP Centre social : une convention pour 2025 doit être signée avec le CAP Centre social de Tonnay-Charente qui accueille des enfants en périscolaire et quelques adultes en activités de loisirs spécifiques non disponible sur Saint-Hippolyte. Une réunion de concertation est à programmée pour définir l'engagement de la commune.
3. Colis de fin d'année : la salle des fêtes étant indisponible pour le traditionnel repas des anciens, une distribution de colis de Noël sera effectuée par les conseillers.

RÉUNION DU 10 DÉCEMBRE 2024

Monsieur le Maire ouvre la séance. Le procès-verbal du 16 septembre 2024 est adopté à l'unanimité.

MISE EN PLACE DE LA GESTION EN FLUX DES CONTINGENTS DE RÉSERVATION DE LOGEMENTS SOCIAUX – ANNEXE CONVENTION TYPE AVEC LES COMMUNES ET LES BAILLEURS SOCIAUX

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver les termes de la convention de passage à la gestion en flux de réservation des logements sociaux pour la période 2025-2027,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et à prendre toutes décisions pour l'exécution de la présente délibération.

ADMISSION EN NON-VALEUR DE CRÉANCES IRRECOURVABLES

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que dans le cadre de l'apurement périodique des comptes entre l'ordonnateur et le comptable public, ce dernier propose l'admission en non-valeur de plusieurs créances irrécouvrables détenues par la commune de Saint-Hippolyte concernant différentes factures émises auprès de familles entre l'année 2018 et l'année 2023.

Il précise que l'état de non-valeur portent sur 43 pièces comptables, 8 débiteurs pour un total de 2 239,54€ (principalement facture de cantine) pour des motifs de poursuites sans effet, d'un montant inférieur au seuil de poursuite de 30€, de combinaisons infructueuses d'actes.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables, pour un montant de 2 239,54€ pour l'exercice 2024.

Après en avoir délibéré, par 10 voix « Pour » et 1 « Abstention », le conseil municipal :

- Décide d'admettre en non-valeur la somme de 2 239,54€.

CONVENTION ENTRE LES COMMUNES DE ROMEGOUX, LA VALLÉE, SAINT-HIPPOLYTE ET GRDF RELATIVE AU RACCORDEMENT D'UNE UNITÉ DE PRODUCTION DE BIOMÉTHANE SUR LA COMMUNE DE ROMEGOUX

Monsieur le Maire indique que la société EARL du BRUANT développe un projet d'unité de production de biométhane sur la commune de Romegoux et souhaite injecter le biométhane ainsi produit dans le réseau de distribution de gaz. Il précise que la commune de Romegoux ne dispose toutefois pas d'un service public de distribution de gaz naturel sur son territoire.

Le réseau de distribution le plus proche permettant l'injection de biométhane est situé sur la commune de Saint-Hippolyte et a été concédé à GRDF par un traité de concession signé le 6 juillet 2009 pour une durée de 30 ans. Le raccordement des canalisations d'injection du gaz produit par EARL du BRUANT sera réalisé sur une canalisation mutualisée avec AGRIVAL'ENERGIES SAS, qui dessert l'unité de production de biométhane de cette dernière sur la commune de La Vallée.

Une convention de rattachement a été signée le 8 mars 2022 entre les communes de La Vallée et Saint-Hippolyte et GRDF actant le rattachement des ouvrages d'AGRIVAL'ENERGIES.

La commune de La Vallée étant située entre Romegoux et Saint-Hippolyte, la mutualisation de la canalisation qui évacue le gaz produit par les deux installations vers Saint-Hippolyte permet d'optimiser les coûts de raccordement des deux unités.

En l'absence d'un service public de distribution de gaz naturel sur les communes de La Vallée et de Romegoux, les parties envisagent d'inclure les ouvrages de distribution ainsi construits dans le périmètre des biens de concession de Saint-Hippolyte.

GRDF vient d'adresser une convention ayant pour objet de définir les conditions de rattachement des ouvrages de raccordement d'unité de production du réseau favorisant l'injection de gaz renouvelable entre les communes de Romegoux, La Vallée, Saint-Hippolyte et GRDF.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la convention entre les communes de Romegoux, La vallée, Saint-Hippolyte et GRDF relative au raccordement d'une unité de production de biométhane sur la commune de Romegoux.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les actes rendus nécessaires à la réalisation de cette opération.



Le site de compostage partagé a changé d'emplacement



Il ne faut pas y déposer de déchets verts.

Pour toutes questions n'hésitez pas à contacter la CARO : composteur@agglo-rochefortoccean.fr



COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Commission voirie, patrimoine, bâti urbanisme :

La commission s'est transportée sur les chemins de la commune le samedi 30 novembre pour en évaluer la nécessité de réparation de visu.

Un tableau récapitulatif a été dressé et des photos présentées. Après discussion les priorités ont été établies, sachant que le programme de réfection de voirie avec pluvial sera effectif qu'en 2026 et certaines opérations de revêtement à partir de 2025. Mme SUIRE Diamantine est chargée de contacter les entreprises pour préparation des devis.

QUESTIONS DIVERSES

1. Convention avec le CAP Centre Social : une convention pour 2025 doit être signée avec le CAP Centre Social de Tonnay-Charente qui accueille des enfants en périscolaire et quelques adultes en activités de loisirs spécifiques non disponibles sur Saint-Hippolyte. Monsieur le Maire précise que suite à la réunion de concertation avec la CAP Centre Social qui s'est déroulée le vendredi 6 décembre, une nouvelle proposition sera soumise permettant un allègement de la contribution.
2. Mercredis du Jazz : la commune s'est à nouveau positionnée pour cette manifestation culturelle qui attire dans un cadre unique de nombreuses personnes, amateurs ou non.
3. Colis de Noël : ils seront distribués aux personnes âgées de 75 ans habitants la commune, à partir du 18 décembre 2024 par les conseillers municipaux.

Afin de garantir le bon fonctionnement et l'efficacité des sites de compostage partagé, nous vous remercions de bien vouloir respecter les consignes indiquées sur les panneaux.

INFOS MUNICIPALES

Voeux du maire et des conseillers municipaux

Vous êtes tous conviés aux traditionnels voeux pour l'année 2025 :

le samedi 25 janvier 2025 à 11H à la salle des sports et des loisirs



Démarches à faire auprès de la mairie :

Bientôt 16 ans ? Il est temps de se faire recenser à la mairie du lieu de résidence (à 16 ans ou 16 ans et 3 mois maxi). Deux moyens pour cela :

- en ligne sur :
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2054>
- en mairie avec ta carte nationale d'identité ou ton passeport, ton livret de famille et un justificatif de domicile.

Par la suite, tu seras convoqué pour la Journée Défense et Citoyenneté qui te permettra de détenir un certificat de participation nécessaire pour les examens/concours, permis...



Bientôt 16 ans ?
Il est temps de se faire recenser !

Où ? Tu dois te rendre à la Mairie de ton lieu de résidence

Comment ? Avec ta carte nationale d'identité ou ton passeport, ton livret de famille et un justificatif de domicile

Pourquoi ? À l'issue de ton recensement, tu seras convoqué pour effectuer ta JDC

À l'issue de ta JDC, un certificat de participation te sera délivré. Il te sera utile pour t'inscrire à des examens (BEP, CAP, baccalauréat...) et concours (grandes écoles, entrées dans la fonction publique...)
Il est également exigé pour passer le permis de conduire

- Il est nécessaire de te faire recenser même dans le cas du SNU
- Tu as 3 mois pour te faire recenser auprès de la Mairie dès 16 ans, afin de respecter le délai légal

MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS

Permanences Maison France services

(à l'annexe de la mairie de Saint-Hippolyte)

Face à la dématérialisation des services publics, une partie de nos concitoyens, les plus éloignés du numérique, trouvent dans ce service de proximité une aide à leurs démarches administratives.

Allo le 06 02 59 50 57 pour prendre RDV.

Attention changement de jours pour SAINT HIPPOLYTE pour 2025 :

le lundi de 9h00 à 12h30 les semaines impaires soit :

Le 13 et 27 janvier ;	le 5 et 19 mai ;	le 8 et 22 septembre ;
le 10 et 24 février ;	le 2, 16 et 30 juin ;	le 6 et 20 octobre ;
le 10 et 24 mars ;	le 28 juillet ;	le 3 et 17 novembre ;
le 7 avril ;	le 11 et 25 août ;	le 01 et 15 décembre.



Grandes réalisations 2024

1 L'agrandissement de la cantine :

Trop à l'étroit, service difficile malgré la bonne volonté de nos agents, jauge insuffisante vu le nombre d'élèves mangeant à la cantine, il devenait urgent d'agrandir la surface. Le conseil municipal a décidé de confier à M. Christophe RIVALLAND la maîtrise d'ouvrage de cette extension. Le cahier des charges est publié le 13/11/2023, fin des travaux prévus Mars 2025.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 204 000 € hors taxes.

Des subventions sont accordées, par l'État : la DETR (Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux) 22% ; la dotation DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) 20% et une aide est sollicitée auprès du Conseil Départemental à hauteur de 20%.

A Saint-Hippolyte, la politique auprès des familles n'est pas oubliée, c'est même l'un des premiers budgets. Nos enfants sont notre avenir et la municipalité investit pour le futur !



2 La commune investit dans une tondeuse frontale :



Il devenait nécessaire de changer le matériel de tonte. Après une étude minutieuse et des essais sur place par nos employés, un matériel a été retenu. Cette machine combine puissance, compacité et grande capacité de ramassage.

De plus, cette tondeuse bénéficie d'un très grand confort de conduite, assuré par un faible niveau sonore et des commandes très ergonomiques disposées à portée de main. Coût : 29 000 € TTC.

Un investissement utile pour embellir notre environnement dans de bonnes conditions.

3 L'AFR : des nouveaux aménagements extérieurs :

L'Association Familles Rurales organisatrice de "La Ruche" Accueil de Loisirs et Périscolaire, avec le soutien de la Commune de Saint-Hippolyte et de la Caf s'est doté de nouveaux aménagements extérieurs pour le plus grand plaisir des enfants.



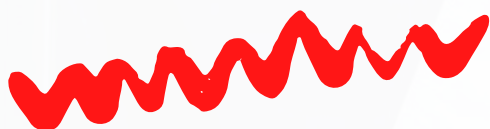
Saint-Hippolyte, c'est aussi..

Le World CleanUp Day

Tout le monde était au taquet pour cette journée de nettoyage malgré un temps maussade, retour avec une partie du butin... Chacune et chacun était fier d'avoir réalisé leur "B.A" de la journée.



Bravo et merci !



Le Marché de la création d'Automne



Beau succès pour la deuxième année consécutive ! C'est un florilège de créateurs dans toute la splendeur de leur talent, leur inventivité, leur astuce, leur savoir-faire.

Merci à eux pour leur présence et leur bonne humeur.



Saint-Hippolyte , c'est aussi..

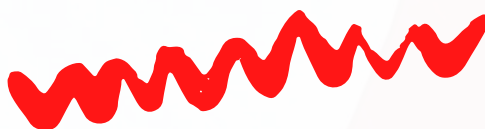
Opération broyage réussie

La commune, en association avec la CARO, s'est positionnée pour faciliter la vie de nos concitoyens.

Une opération de broyage de déchets verts pour les habitants de Saint-Hippolyte s'est déroulée le mercredi 6 novembre 2024 de 9h00 à 16h00.



De nombreux administrés ont déposé leurs déchets verts, certains ont récupéré en contre partie du broyat bien utile pour protéger les plantes du jardin. A reconduire dès le printemps !



Cérémonie du 11 Novembre : la tradition est respectée à Saint-Hippolyte

Se souvenir est important, ne pas oublier est primordial afin d'éviter dans le futur de refaire les erreurs du passé.

Mr le Maire a déposé une gerbe et lu le communiqué du ministre des Armées Sébastien LECORNU. Le pot de l'amitié a clôturé cette cérémonie.



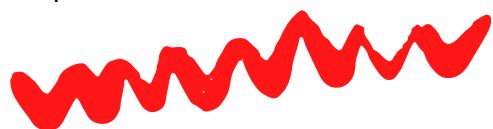
Tout le monde a apprécié une bonne nouvelle : Mr ZERLINE, notre concitoyen qui souvent nous a exposé avec brio les récits de la résistance, a été décoré de la Légion d'Honneur (JO du 08/11/2024) au grade de Chevalier.
Félicitations !

Saint-Hippolyte , c'est aussi..

PSC1 (Aptitude aux Premiers secours)

Tous les employés volontaires de la commune ont participé à une journée de formation par La Croix Rouge Française pour connaître, pratiquer les premiers gestes élémentaires de secours et savoir faire face à une personne en danger.

Tout le monde est resté très attentif, a participé aux exercices nécessaires à l'obtention du diplôme. Chacune et chacun après une mise en situation s'est vu remettre l'attestation, bien méritée, après cette journée bien remplie.



Noël des employés communaux

Mercredi 18 décembre, c'était le Noël du personnel communal.

Après un discours de la part de M. le Maire, il a ensuite distribué des cadeaux aux petits et grands. Personne n'a été oublié !

Puis la soirée s'est ensuite terminée autour d'un apéritif convivial.



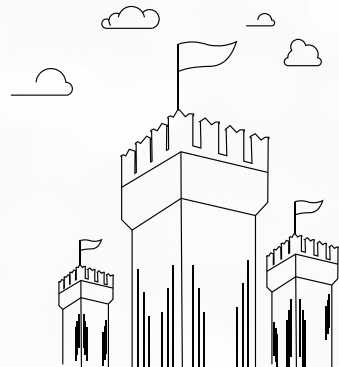
Je vais tenter de-vous conter une histoire que m'a racontée mon père dans ma jeunesse.



Cette histoire est la légende de Ganelon.

Ganelon était un contemporain de Charlemagne, et en même temps le beau-père de Roland.

Il aurait, selon la légende, habité dans un château situé entre le lieu-dit L'Enquillerie et le village des Guets, (autrefois appelé les Guiets, probablement nom des habitants de l'époque).



Ce brave homme était un traître. Il était tellement brave homme qu'il serait tombé amoureux de sa nièce. Son beau-frère, père de la jeune fille s'en aperçu, l'a attendu au coin d'un bois et l'a assassiné ; il semble également qu'il aurait été propriétaire d'un trésor qu'il aurait caché avant sa mort. Il y était même ajouté à une volée de jau de L'Enquillerie, le trésor de Ganelon est caché. A une volée de jau, le jau étant un coq, et un coq ça ne vole pas très loin ce qui voulait dire que, en définitif le trésor était proche.

Entretenu par les habitants de l'endroit, cette légende a traversé les siècles pour parvenir jusqu'à nous.



Au cours de l'hiver 1908-1909, mon père avait entre 7 et 8 ans, certains de mes ancêtres, possédant un champ tout près de la maison, ont dû arracher un chêne qui était mort, très gros et probablement très vieux, Il avait poussé dans une palisse dite double, avec un fossé au milieu.

Les outils de ces temps étaient, pioches, pelles et haches. Ce travail a demandé plusieurs jours ; mais à force de labeur l'arbre s'est enfin couché dans un incroyable fracas.

Suite à la chute de l'arbre, les bucherons sont venus voir le résultat de cet arrachage, et tout-à-coup ont découvert parmi les racines un... couvercle de marmite. Leur sang n'a fait qu'un tour, ils se sont écriés, on a découvert le trésor. Oubliant la fatigue accumulée de tous ces jours, ils ont entrepris de piocher plus profond, pour enfin mettre un terme à toute cette histoire. L'idée n'aurait point été mauvaise, placer une marmite dans la terre et planter un arbre par-dessus.



Après des heures à fouiller, il fallait se rendre à l'évidence, il n'y avait que le couvercle de cette satanée marmite, et de trésor point de caché.

La veillée a été animée par les commentaires, et la nuit agitée.

Le lendemain, ils sont revenus voir au cas où, et finalement pour en déduire qu'à une volée de jau de L'Enquillerie, le trésor de Ganelon reste caché.

D'après Michel MONTEL

École "les enfants du Marais"



L'état-major

Rentrée 2024 : 169 élèves à bord

Équipe enseignante :

Fabienne Fuseau PS - MS (28)
Virginie Guillon PS - GS (24)
Stéphanie Friscia GS - CE1 (23)
Karin Roule et Anne-Sophie Jadeau CP (21)
Aurélie Bouron CE1 - CE2 (26)
Alexia Rabaud CM1 (21)
Stéphanie Duclap et Alice Paquet CE2 - CM2 (26)
Stéphanie DUCLAP est aussi le capitaine du bateau
ATSEM : Laetitia Marnier et Geneviève Deligne

Les éco délégués qui veillent au grain :

Louis Quantin
Maélie Courtois
Kataleya Guignet-Franque
Eloan Thomas
Maelle Porte-Hérault
Tiahgo Laleuf

Jours et horaires de l'école (maternelle et élémentaire) du Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h00 et de 13h45 à 16h30.
Ouverture des portes 10 minutes avant chaque entrée en classe.



Le Père Noël très attendu à la cantine

L'évènement du vendredi 20 décembre, c'était bien sûr la venue du Père Noël.

Chez les petits de la maternelle l'émotion est grande et amène quelques larmes vite essuyées quand le Père Noël distribue à tous un petit sachet de friandises composé avec amour par les petits lutins.

Les grands moins émotifs remercient le Père Noël et commence à déguster les chocolats.

Ho ho ho!



La magie de Noël a opéré pour le plaisir de tous !
Merci Père Noël !

Du côté des associations...

TRI 'N' TROC

Un succès qui ne se dément pas !

Le premier samedi de chaque mois c'est l'effervescence sous la halle de Saint-Hippolyte.

On fouille, on chine, on dépose livres vêtements et même des plantes... et aussi des jouets, juste avant Noël ! De quoi faire des heureux et ainsi participer à l'économie circulaire, un marqueur important de notre temps pour éviter le gaspillage.



Bravo à l'équipe qui mensuellement organise ce rendez-vous incontournable.



CORPS ET GRAFFY

Vous souhaitez reprendre une activité sportive ? L'association Corps et Graffy est là pour vous proposer un large choix de cours collectifs. Alors n'hésitez pas, il est toujours possible de s'inscrire, les tarifs étant dégressifs en fonction du moment où l'on s'inscrit.



**A noter dans vos agendas :
le spectacle de fin de saison aura lieu
les 13 et 14 Juin 2025**

Plus d'informations sur : www.corpsetgraffy.org



Corps et Graffy
Bougez au rythme
Saint Hippolyte

Saint Hippolyte

WWW.CORPSETGRAFFY.ORG
(ou le 06.62.46.10.11)



inscriptions sur place
(salle des sports et des loisirs
ou salle municipale)
Premier cours découverte gratuit

<p>Danse modern jazz contemporain</p> <p>Mercredi</p> <p>4/5 ans 14h15-15h00 6/8 ans 15h00-16h00 9/11 ans 16h00-17h00 Ados 17h00-18h30 Adultes 18h30-20h00</p>	<p>Remise en forme</p> <p>Lundi 09h30-10h30 18h00-19h00 Jeudi 09h30-10h30</p>
<p>ZUMBA fitness</p> <p>Lundi 10h30-11h30 19h00-20h00 Jeudi 18h30-19h30</p>	<p>Pilat's</p> <p>Mardi 18h45-19h45</p>
<p>Trampoline Jump</p> <p>Mardi 10h30-11h30 20h00-21h00</p>	<p>Assouplissements Étirements - Equilibre</p> <p>Mardi 09h30-10h30 Jeudi 10h30-11h30</p>
	<p>Step</p> <p>Lundi 20h00-21h00</p>
	<p>Gym Tonic</p> <p>Jeudi 19h30-21h00</p>

Expérimenté par www.graffybooks.com. Ne pas jeter sur la voie publique.

LE FOYER RURAL D'EDUCATION POPULAIRE DES JEUNES

Troupe théâtre enfants :

Cette année encore, le foyer rural a renouvelé la section théâtre enfants, encadrée comme l'année précédente, par Priscilla une professeure diplômée.

5 enfants y participaient en 2024, 9 enfants en 2025...

Exercer l'activité théâtre c'est :

- renforcer la confiance : se présenter devant un public demande un certain courage, ce qui renforce la confiance en soi, nous apprend à mieux gérer les situations de stress et d'embarras.
- développer la créativité : notamment par l'improvisation, contrairement au théâtre traditionnel où l'on se prépare avec un texte que l'on répète, ici tout est imaginé !
- apprendre à communiquer avec ou sans les mots : en jouant un rôle et en interagissant avec d'autres apprentis comédiens, les enfants apprennent à communiquer en articulant et en utilisant leurs corps, leurs visages pour exprimer leurs émotions !
- exprimer ses émotions : le théâtre les encourage à prendre des risques et à sortir de leur coquille, en jouant des rôles différents, et en explorant des émotions variées, ils apprennent à être plus à l'aise avec eux-mêmes.
- développer le travail en équipe : se sentir à l'aise avec les autres, c'est essentiel pour travailler dans de bonnes conditions. Le théâtre apprend aux enfants à coopérer et à écouter les autres en créant un esprit de troupe.

Le théâtre n'est pas simplement une activité, c'est un merveilleux moyen de développement pour votre enfant...

Troupe de théâtre adultes :

Cette année, le théâtre adulte est en pause, Jean pierre Audier qui s'occupe de la troupe du "pied en coulisses" depuis de nombreuses décennies, a ralenti son rythme. Tout le monde connaît Jean Pierre et l'engagement inconsidéré qui l'a eu pour le théâtre ! Nous ne pouvons que le saluer et le remercier pour toutes ses oeuvres, ses mises en scène et sans oublier ses décors... tout était MADE IN JEAN-PIERRE !!!



Rallye vélo :

Nous avons proposé de relancer un rallye vélo en 2024, mais faute de temps et de bénévoles, cette manifestation n'a pas eu lieu. Mais il y a 2025 et ses projets.

Appel à bénévoles :

L'association du foyer rural qui a plus de 60 ans sur la commune voit ses jours comptés...

Tous les membres qui ont oeuvrés pendant plusieurs décennies, ne peuvent plus aujourd'hui, continuer avec toute l'énergie et l'envie qu'ils possédaient...

Cette association a vu des centaines de manifestations s'organiser au sein du village : fête des battages, théâtre enfants et adultes, soirée saintongeaise réunissant jusqu'à plus de 300 convives, rallye vélo, etc...

Cette association manque aujourd'hui de bénévoles. La relève doit être assurée. Elle a besoin de vous car ensemble et à plusieurs, l'humain est capable de grandes choses...

L'assemblée générale aura lieu le LUNDI 3 FEVRIER 2025 à 19H30 à la salle des sports et des loisirs.

Vous êtes TOUS les bienvenus !!! Tentez-vous ne serez pas déçus !

Contact : Sylvie Claine, Présidente / Mail : csylvie17250@gmail.com / Tél. : 06.01.79.02.71

Du côté des associations...

LA TEAM DES GRANGES

Notre saison 2024/2025 a commencé par un Championnat des granges, qui se déroulera sur 4 concours internes, ce qui permet à nos cavaliers de s'entraîner à domicile.



En Octobre, une après-midi Halloween a permis à nos petits monstres de s'amuser dans la peur et les cris.



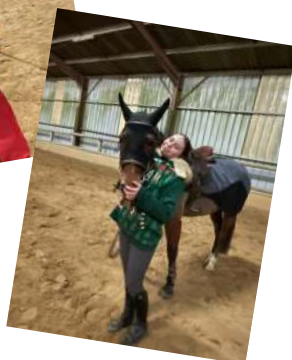
En Novembre, une belle sortie plage a offert de magnifiques galops pour nos plus grands.



En Décembre, avant que le Père Noël nous rende visite, la hotte pleine, pour gâter nos petits cavaliers, présentation du pull le plus moche lors des cours d'équitation.



Et pour commencer les fêtes de fin d'année, notre soirée karaoké nous a fait découvrir de merveilleux chanteurs dans la joie et la bonne humeur.



Encore de belles aventures pour le reste de la saison !

FÊTES VOS JEUX

Nouvelle année, nouvelles aventures ludiques !
Chères adhérentes, chers adhérents,
Toute l'équipe de l'association "Fêtes vos jeux" vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2025 ! Que cette année soit synonyme de santé, de bonheur et bien sûr, de nombreuses victoires pour vos parties de poker !

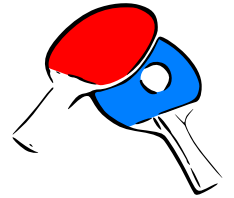


Nous profitons de ce début d'année pour rappeler à tous nos membres, anciens et nouveaux, que notre association se réunit chaque premier jeudi du mois pour des tournois placés sous le signe de la convivialité et de la bonne humeur. Que vous soyez un as des bluffs, un stratège des mises, ou simplement débutant, vous trouverez à "Fêtes vos jeux" une ambiance chaleureuse et des partenaires de jeu enthousiastes.

Alors, n'hésitez pas à nous rejoindre pour partager des moments de détente et de compétition amicale autour de notre jeu favori. Nous vous attendons nombreux pour débiter cette nouvelle année ensemble, sous le signe du poker et du plaisir !

À très bientôt et encore une fois, meilleurs vœux pour 2025 !

L'équipe de "Fêtes vos jeux" ♠♥♣♦



SAINT-HIPPOLYTE TENNIS DE TABLE



Encore une belle première phase pour le SHTT avec les 2 équipes qui restent invaincues et accèdent à la pré-régionale pour cette 2ème partie de saison.

Nous viseront le titre de champion du Département en fin de saison !

Nous sommes pressés de vous retrouver dans notre belle salle des fêtes dès la fin des travaux de la cantine.

**N'oubliez pas de vous inscrire pour notre concours de belote de l'année :
le 29 mars 2025 dès 14h à la salle des fêtes !!!**

Merci à tous, les membres du St-Hippolyte TT vous souhaitent une merveilleuse année 2025.
Pour tous renseignements, contacter M. JULIEN Yoann au 06 23 92 13 34.

Du côté des associations...



Etoile Sportive Saint-Hippolyte

Club de foot au coeur de la commune



Plus de 70 licenciés et plus de 20 dirigeants vous présente les catégories 2024/2025 :



U6-U7



U8-U9



U10-U11



U12-U13



SENIORS

Evènement à venir :

Hors compétition sportive

Super Loto du foot !



Grande Olympiade ESSH 

Retour en photos de l'Assemblée générale du 6 décembre 2024



De nombreuses personnes présentes
et de nouveaux adhérents pour 2025 !



Calendrier des randonnées pédestres 2024

Dates	Lieux de randonnées	Lieux de départ	Horaires départs	Informations	Divers
26-janv	Parcours du 13 avril	ST HIPPOLYTE	8h30	Vin Chaud et galette des rois	
16-févr	Fouras ou Mornac	ST HIPPOLYTE	8h30		A vous de choisir
23-mars	St Genis de Saintonge	ST HIPPOLYTE	8h00	Visite des chais du cognac Bossis	
26-avr	St Hippolyte	ST HIPPOLYTE		Marche gourmande ***	
24-mai	Fenioux	ST HIPPOLYTE	8h30		
31/05 - 01/06	St Hippolyte	ST HIPPOLYTE	Journée et soirée	Fêtes foraine, exposition véhicule ancien et soirée entrecote frites	
22-juin	Pleine séve	ST HIPPOLYTE	8h00	Visite du château l'abbaye	
12-juil	Ile d'Oléron	ST HIPPOLYTE	8h30	Pic nic dans les bois de St Gilles	
14-sept	Talmont	ST HIPPOLYTE	8h30		
25-oct	ST HIPPOLYTE	ST HIPPOLYTE	19H	Soirée Halloween ***	
23-nov	Ronce les bains	ST HIPPOLYTE	8h30		
05-déc		ST HIPPOLYTE	18h30	Assemblée générale	

Cotisation adhérents à l'année : 12€ / Non compris les randonnées***

Enfant : gratuit - de 10 ans

Non adhérents : 4€ la randonnée avec apéritif offert

Contacts : Olivier Seguin 05 46 84 19 69 / Frédéric Tournat : 05 46 83 84 89

Tous en cuisine !

Recettes d'hiver pour réchauffer votre cœur et votre cuisine

Envie de réconfort lors des journées d'hiver ? Laissez-vous tenter par ces recettes classiques qui promettent de ravir vos papilles et de réchauffer vos soirées. Le froid extérieur et les nuits précoces contrastent avec la chaleur des plats servis à table, créant une ambiance propice à la convivialité et au partage.

Velouté de courge

Préparation : 10 mn- Cuisson : 20 mn



Ingrédients pour 4 personnes :

- 500 g de courge
- 1 oignon
- 1/2 litre de lait
- 2 c. à c. d'huile d'olive
- 2 c. à c. de curry
- sel et poivre



Faites revenir l'oignon haché dans l'huile d'olive pendant 5 min, ajoutez la courge coupée en dés, le curry, du sel et du poivre. Ajoutez le lait et faites mijoter 15 à 20 min.

Mixez le tout !



Tartiflette savoyarde : la recette traditionnelle

Préparation : 20 mn- Cuisson : 50 mn

Ingrédients pour 4 personnes :

- 1 Reblochon (au lait cru de préférence)
- 200g de lardons
- 1kg de pommes de terre
- 15cl de vin blanc
- 500g d'oignons
- 1 noix de beurre
- 1 pincée de poivre du moulin



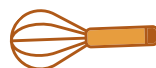
Dans une grande casserole d'eau bouillante salée, cuire les pommes de terre préalablement épluchées. Égoutter et réserver une fois qu'elles sont cuites. Pendant que cuisent les pommes de terre, faire fondre une noix de beurre dans une poêle et faire revenir les oignons détaillés vivement pendant quelques minutes puis à feu doux. Lorsqu'ils sont translucides, verser le vin blanc, et cuire jusqu'à ce que l'alcool soit évaporé et les oignons imbibés. Réserver.

Répartir la moitié des oignons confits dans le fond d'un plat allant au four, ainsi que les lardons revenus à la poêle et éponnés de leur excédent de gras. Disposer les pommes de terre découpées en rondelles dessus, puis répartir le reste d'oignons et de lardons.

Gratter la croûte du reblochon au couteau pour la nettoyer, puis couper le fromage en deux. Couper chaque moitié horizontalement et déposer les quatre morceaux sur les oignons, croûte vers le haut. Poivrer légèrement mais ne pas saler.

Cuire environ 30 minutes à 180 °C jusqu'à ce que la tartiflette soit bien dorée, le fromage parfaitement fondu. En fin de cuisson, mettre le four en position grill pour dorer la tartiflette.

Crumble aux poires et au chocolat



Ingrédients pour 4 personnes :

- 700g de poires au sirop
- 40g de beurre mou
- 100g de chocolat noir
- 30g de sucre
- 40g de farine



Préparez le crumble : malaxez du bout des doigts la farine, le sucre et le beurre pour obtenir une pâte grumeleuse. Préchauffez le four à 220 °C.(th.7-8). Égouttez les poires et coupez-les en petits dés. Disposez-les dans un plat à gratin et saupoudrez- les du chocolat râpé. Recouvrez avec le crumble et enfournez 20 min. Servez tiède.

Place aux jeux !!!

Jeu n°1



	A	B	C	D	E	F
1	■		■		■	
2						Epi ai à pied
3	■					Il peut être parfois mauvais
4						On l'a parfois si la ligne 3 se réalise
5	■		■			infinitif de verbe du 1er degré
6						Embarcadère
		Trombine	Nul n'est censé l'ignorer	A la couleur de la chair	Faire une seconde fois	

Jeu n°2 Coloriage



Jeu n°3

Reliez par une ligne l'origine du nom donné aux astronautes

ASTRONAUTE	SOVIETIQUE
COSMONAUTE	CHINE
SPATIONAUTE	France
TAIKONAUTE	ETATS UNIS



Jeu n°4

Avant la réouverture de Notre-Dame le 8 décembre 2024, les 8 cloches de la Tour nord sont réinstallées après avoir été nettoyées.

Chaque cloche porte un prénom et leur poids total est de 16 662 kilos. Choisissez ces 8 cloches parmi les 10 proposées (qui pèsent au total 20 240 kg)

 Marcel 1 925 kg	 Anne-Geneviève 3 477 kg	 Maurice 1 011 kg	 Jean 1 530 kg	 Gabriel 4 162 kg
 Denis 2 502 kg	 Benoît-Joseph 1 309 kg	 Jean-Marie 782 kg	 Étienne 1 494 kg	 Thibault 2 048 kg

Jeu 4 : Les deux intrus sont les cloches Jean et Thibault. Le poids total des 10 cloches proposées est de 20 240 kg, alors que le poids des 8 cloches à installer est de 16 662 kg. Il faut donc retirer 2 cloches pour un poids total de 20 240 - 16 662 = 3 578 kg. Seules les cloches Jean et Thibault correspondent à ce total : 1 530 + 2 048 = 3 578.

Quant au terme SPATIONAUTE : il a été poussé par la France, mais son usage est "moins répandu". Si les différentes dénominations semblent a priori s'estomper, d'autres termes émergent quand même. TAIKONAUTE a par exemple été utilisé pour la première fois en français en 1999, selon Le Robert. Le mot vient du chinois taikong pour cosmos et désigne un voyageur spatial chinois.

Jeu 3 : ASTRONAUTE : est le mot le plus ancien, souligne Edouard Trouillet linguiste renommé. Il a été utilisé et mis en avant par les Américains lors de la Guerre Froide. COSMONAUTE : lui, a été promu par les Soviétiques.

Réponses :
Mots fichés : FILAI SORT HAINE ER JETEE
VISAGE LOI CARNEE ITERE



2025

B O N N E A N N É E



Journal édité par la Mairie de Saint-Hippolyte (17430)

Directeur de la publication : Pierre CHEVILLON

Comité de rédaction : André BARATHIEU, Daniel PACAUD, Diamantina SUIRE,
Christelle SIMONET, Clotilde JAUCOURT-PERROY, Bruno NOMINÉ, Maryse GIRET

Mairie de Saint-Hippolyte : Tél. 05 46 83 75 77 - mail : mairie@hippolyte17.fr

Ne pas jeter sur la voie publique